



Construction d une maison individuelle

Par **lydia1957**, le **11/04/2008** à **18:31**

nous sommes entrain de faire construire notre plein pied ,nous nous sommes apercus qu il y avais des defauts au niveau des briques avons alors reclame sans resultat , mais aujourd hui un autre probleme ce pose la toiture terminee je constate avec mon mari que les tuiles de facade ont ete litteralement coupé donc juste en bordure nos tuiles noir sont eventres et voyons donc le rouge interieure de la tuile de plus les descente d eau ne sont pas poses normalement (un grand V en face de la porte d entree) nous faisons donc appel a notre constructeur (maison neuve) qui ne veus pas remedier a ce probleme , pour eux ceci n etant qu une affaire d esthétique ! avons nous un recourt pour ce litige ! avons nous le droit d interrompre les appels de fonds . dans l attente recevez mes salutations distinguees

Par **julian45**, le **11/04/2008** à **19:53**

bonjour, tout d'abord ne vous inquietez pas. Je vous joins un lien vers un site qui vous expliqueras tout les devoirs du constructeur et vos droits. Toutes les malfacons devront etre noté en reserve lors de la reception des travaux. De plus le jour de la reception des travaux ne cedait pas, il mise bcp dessus. Ils sont obligés de vous donner les clefs de la maison, si il refuse ne sortez sous aucun pretexte de la maison même s il appelle la police, au contraire c vous qui êtes dans votre droit.un témoin voir un expert serai l ideal mais dans tous les cas n'hesitez pas a contacter votre assurance ou banque pour avoir de l aide juridique.rnrnlien <http://www.ideesmaison.com/Les-garanties.html>rnrnrne cessez pas de payer que vous n 'ayait rien à vous reprocher, faites la reception en notant toutes les reserves et recuperez vos clefs. Ensuite mandaté un avocat pour les obliger a reparer ou les poursuivre devant un tribunal. rncordialement